



---

## **Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

### **Troisième session extraordinaire**

Genève, 23-24 juin 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

## **Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 23 juin 2022, à 16 heures**

### **Introduction**

La vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties et la troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties se tiendront l'une après l'autre à Genève, du 22 au 24 juin 2022.

### **Horaires**

- Mercredi 22 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties) ;
- Jeudi 23 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 15 h 45 (vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties) ;
- Jeudi 23 juin, de 16 heures à 18 heures, et vendredi 24 juin de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 (troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties) ;
- Pause déjeuner : de 13 heures à 15 heures le mercredi et le jeudi ; de 12 h 30 à 14 h 30 le vendredi ;
- Pause-café : de 15 h 45 à 16 heures le jeudi.



## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention :
  - a) Élection du Rapporteur spécial ou de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement ;
  - b) Table ronde sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement.
5. Adoption des conclusions de la session.
6. Clôture de la session.

## II. Annotations

La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa troisième session extraordinaire les 23 et 24 juin 2022, à Genève.

Cette session est convoquée conformément à la décision VII/9 sur un mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1), que la Réunion des Parties a adoptée à sa septième session ordinaire (Genève, 18-21 octobre 2021), au cours de laquelle elle a décidé de tenir une session extraordinaire en 2022 afin d'élire le Rapporteur spécial indépendant ou la Rapporteuse spéciale indépendante sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement<sup>1</sup>.

### 1. Ouverture de la session

*Date et heure : Jeudi 23 juin, de 16 heures à 16 h 30*

Un haut responsable de la Commission économique pour l'Europe prononcera un discours de bienvenue. Le Président de la Réunion des Parties ouvrira la session.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

*Date et heure : Jeudi 23 juin, de 16 h 30 à 16 h 45*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa troisième session extraordinaire tel qu'il figure dans le présent document<sup>2</sup>.

#### Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session extraordinaire de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2022/1)

---

<sup>1</sup> ECE/MP.PP/2021/2, par. 72. Voir [https://unece.org/environmental-policy/events/Aarhus\\_Convention\\_MoP7](https://unece.org/environmental-policy/events/Aarhus_Convention_MoP7).

<sup>2</sup> Tous les documents seront consultables sur le site Web de la Convention (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Public-Participation/events/365938>).

### 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs

*Date et heure : Jeudi 23 juin, de 16 h 45 à 17 heures*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs, établi par son bureau conformément à l'article 17 du règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, décision I/1, annexe).

### 4. Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention

*Date et heure : Jeudi 23 juin, de 17 heures à 18 heures, et vendredi 24 juin, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30*

#### a) Élection du Rapporteur spécial ou de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement

*Date et heure : Jeudi 23 juin, de 17 heures à 18 heures, et vendredi 24 juin, de 9 h 30 à 11 h 30*

La Réunion des Parties devrait élire un Rapporteur spécial ou une Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement, en application de la décision VII/9 adoptée par la Réunion des Parties à sa septième session.

#### b) Table ronde sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement

*Date et heure : Vendredi 24 juin, de 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les principales tendances, difficultés et bonnes pratiques relatives à la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement. Le débat prendra la forme de déclarations liminaires et d'interventions de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales et d'autres parties prenantes, suivies d'une discussion générale. Il portera sur les thèmes liés à la décision VII/9 et aux principaux sujets sur lesquels travaillent les équipes spéciales et le Groupe de travail des Parties.

#### Documents

Décision VII/9 sur un mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1)

Programme provisoire de la table ronde sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (AC/ExMoP-3/Inf.1)

### 5. Adoption des conclusions de la session

*Date et heure : Vendredi 24 juin, de 16 heures à 17 heures<sup>3</sup>*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter les conclusions de sa troisième session extraordinaire.

<sup>3</sup> Pour offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et pour économiser le papier, une liste des principales décisions et des conclusions de la session extraordinaire sera établie et projetée sur un écran avant la clôture de la session. Ces décisions et conclusions seront présentées par la présidence oralement, ce qui permettra l'interprétation. La session extraordinaire sera interrompue de 15 h 30 à 16 heures, le temps d'établir la version définitive de la liste, qui sera communiquée aux participants par courrier électronique après la session extraordinaire.

## 6. Clôture de la session

*Date et heure : Vendredi 24 juin, de 17 heures à 17 h 30*

Le Président de la Réunion des Parties prononcera la clôture de la session.

## III. Organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Jeudi 23 juin, 16 heures-18 heures</i>		
16 heures-16 h 30	1	Ouverture de la session
16 h 30-16 h 45	2	Adoption de l'ordre du jour
16 h 45-17 heures	3	Rapport sur la vérification des pouvoirs
	4	Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention
17 heures-18 heures	4. a)	Élection du Rapporteur spécial ou de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement
<i>Vendredi 24 juin, 9 h 30-17 h 30</i>		
9 h 30-11 h 30	4. a)	Élection du Rapporteur spécial ou de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement ( <i>suite</i> )
11 h 30-12 h 30	4 b)	Table ronde sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement
12 h 30-14 h 30		Pause déjeuner
14 h 30-15 h 30	4 b)	Table ronde sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement ( <i>suite</i> )
15 h 30-16 heures		Pause (au cours de laquelle la version définitive de la liste des principales décisions et conclusions sera établie)
16 heures-17 heures	5	Adoption des conclusions de la session
17 heures-17 h 30	6	Clôture de la session